

Le 8 mars 15 h 40



Même travail, ¼ de salaire en moins ! vous trouvez ça normal ?

Aujourd'hui en France le salaire des femmes est inférieur de 26 % à celui des hommes. Rapporté à une journée c'est comme si chaque femme travaillait gratuitement à partir de 15h40. SYMPA NON ?

Cette inégalité s'explique essentiellement par plusieurs facteurs :

- ✓ Les temps partiels qui concernent à 80% les femmes.
- ✓ La concentration des femmes - 52% - dans 12 des 87 familles professionnelles dévalorisées socialement et financièrement et où les qualifications et la pénibilité ne sont ni reconnues ni rémunérées.
- ✓ Une moindre progression sur l'ensemble de la carrière : Comment expliquer qu'une sage-femme soit payée en fin de carrière 17% de moins qu'un ingénieur hospitalier recruté également à bac + 5 ; Ou que les titulaires BTS du secteur tertiaire sont beaucoup moins bien payées que les BTS industriels ?
- ✓ Une « discrimination pure », qui joue d'autant plus que le salaire est individualisé et composé de primes...L'écart salarial est donc plus élevé entre les femmes et les hommes cadres.
- ✓ Les femmes sont plus touchées par la précarité, le chômage que les hommes. Leurs carrières sont souvent plafonnées, bloquées...ce qui se traduit par des retraites inférieures de 42 % à celle des hommes.



Et c'est sans parler des 20h de tâches ménagères par semaine et des violences sexistes et sexuelles qui visent à inférioriser les femmes.



Le 8 mars journée internationale des droits des femmes portons nos revendications pour :

- Une réelle mixité des métiers et des emplois pour les femmes et pour les hommes ;
- l'interdiction du temps partiel imposé et de toute forme de précarité pour toutes et tous ;
- un véritable déroulement de carrière pour toutes les femmes et un accès aux postes à responsabilité ;
- la revalorisation des métiers à prédominance féminine et l'application du principe « à travail de valeur égale, salaire égal » ;
- l'égalité d'accès à la formation continue qualifiante pour toutes les catégories professionnelles à prédominance féminine ;
- un vrai partage des temps sociaux : vie professionnelle, familiale et sociale ;
- le droit pour toutes les femmes de bénéficier de conditions de travail dans un environnement qui respecte leur santé ;
- le droit à un environnement de travail sans pression sexiste, sans harcèlement et sans violences sexuelles ;
- une organisation du travail qui ne repose plus sur une division sexuée du travail ;
- une réelle mixité des filières de formation initiale, l'école doit jouer un rôle dans la lutte contre les stéréotypes sexuels.



La CGT et la FSU appellent les salarié-es du privé et du public à se mettre en grève le 8 mars et à participer aux Rassemblements :

devant la permanence de madame la députée
LASSERRE DAVID à BAYONNE
à partir de 15h00

et

devant la permanence de madame la députée
JOSY POUEYTO à PAU
à 15h30.